

**Certificat d'examen de types**  
**n° F-03-B-294 du 12 septembre 2003**

**Organisme désigné par**  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001  
**DDC/72/D011881-D1**

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique**  
**doseuse pondérale types PN, BP, PBV 06 et PFG 10**  
**Classe : Ref(0,5)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

**FABRICANT :**

PAYPER SA, POLIGONO INDUSTRIAL EL SEGRE, PARCELLA 115, E-25191 LLEIDA (ESPAGNE).

**DEMANDEUR :**

NEWTEC-BAG PALLETIZING, 32 AVENUE DE SUISSE, ZI ILE NAPOLEON, BP 256, 68315 ILLZACH CEDEX (FRANCE).

**CARACTERISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale types PN, BP, PBV 06 et PFG 10, ci-après dénommé « instrument », est destiné au conditionnement de produits granuleux ou pulvérulents en sacs :

- par pesées nettes (type PN)
- par pesées brutes (types BP, PBV 06 et PFG 10). Le type PBV 06 est destiné au conditionnement de sacs à valve par gravité, le type PFG 10 est destiné au conditionnement en sacs à valve par fluidisation et le type BP est destiné au conditionnement de sacs de grande contenance.

Il est constitué par :

1° un dispositif d'alimentation en produit à 2 débits qui peut être :

- gravitaire, gravitaire avec casque motorisé, par vis, par bande, par couloirs vibrants ou mixte pour le type PN,
- gravitaire avec tube et bec d'ensachage pour le type PBV 06,
- au moyen d'une vanne (de type « papillon » ou à casque) pour le type BP et
- par bec d'ensachage précédé d'un système de fluidisation du produit pour le type PFG 10.

2° Une unité de pesage comprenant :

a/ un dispositif récepteur de charge pouvant être :

- pour le type PN, une benne à fond ouvrant permettant l'évacuation du produit vers l'emballage ; cette benne est suspendue au dispositif équilibreur et transducteur de charge ;
- pour les types PBV 06 et PFG 10, un bec de remplissage et un système permettant l'attache et le maintien de l'emballage, le tout étant suspendu au dispositif équilibreur et transducteur de charge ;
- pour le type BP, un récepteur de charge comprenant une base de bascule sur laquelle vient s'appuyer le sac de grande contenance et intégrant également le dispositif d'attache et de maintien du sac.

b/ un ensemble indicateur – asservissement - équilibreur et transducteur de charge faisant l'objet du certificat d'essai CEM-CY-95/032-5.2 délivré par le Centro Espanol de Metrologia (O.N n° 300 notifié par l'Espagne).

Cet ensemble comporte :

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 1 (pour les types PBV 06 et PFG 10), 3 (pour le type PN) ou 4 (pour le type BP) capteurs à jauges de contrainte qui peuvent être :
  - Ü Pour les types PN, PFG-10 et PBV 06 :
    - o HBM type Z6-F (versions Z6FC3, Z6FC4 et Z6FC3MI) dont les caractéristiques sont identiques à celles indiquées dans le certificat d'essai CEM-CY-95/032-5.2 délivré pour le capteur HBM type Z6 C par le Centro Espanol de Metrologia (O.N n° 300 notifié par l'Espagne) ;
    - o SENSOCAR type FX (versions FX-1 C3 et C4) faisant l'objet du certificat d'essai E-97.02.C09 délivré par Direccio General de Consum i Seguretat Industrial de la Generalitat de Catalunya (O.N n° 315 notifié par l'Espagne) ;
    - o SCAIME types F60X C3 10e ou F60X C6 10e faisant l'objet du certificat d'essai SDM n°C9701 délivré par la sous-direction de la métrologie (O.N n° 171 notifié par la France) ;
    - o EPEL INDUSTRIAL type LB2 faisant l'objet du certificat d'essai CEM-CY-96/042-5.1 délivré par le Centro Espanol de Metrologia (O.N n° 300 notifié par l'Espagne).
  - Ü Pour le type BP
    - o SENSOCAR type CO (versions COC3 et COC4) faisant l'objet du certificat d'essai E-97.02.C10 délivré par Direccio General de Consum i Seguretat Industrial de la Generalitat de Catalunya (O.N n° 315 notifié par l'Espagne) ;
    - o HBM type HLC (versions HLC C3 et HLC F1 C3) faisant l'objet du certificat d'essai TC 2163 délivré par le Nederlands Meetinstituut (O.N n° 122 notifié par les Pays-Bas).
- un dispositif indicateur et de commande type MCB 05 dont les caractéristiques sont indiquées dans le certificat d'essai CEM-CY-95/032-5.2.

Cet ensemble est toujours équipé de câbles de connexion à 6 fils entre l'indicateur et le boîtier de raccordement lorsque ce boîtier est prévu.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositifs de mise à zéro :
  - dispositif semi-automatique de mise à zéro,
  - dispositif automatique permanent de mise à zéro,
  - dispositif automatique de surveillance du zéro actif hors cycle automatique ;
- dispositifs de tare :
  - dispositif semi-automatique de tare,
  - dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif
- dispositif automatique intermittent ou permanent de correction du point de coupure (peut être désactivé)
- dispositif de réglage statique de l'unité de pesage (protégé par le dispositif de scellement).

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- Classe d'exactitude de référence : Ref(0,5) selon OIML R 61 (édition 1996)
- Portée maximale :  $10 \text{ kg} \leq \text{Max}$
- Portée minimale :  $\text{Min} \geq 1 \text{ kg}$
- Nombre maximal d'échelons :  $n \leq 3000$

- Températures limites d'utilisation : - 10 °C, + 40 °C
- Effet maximal de tare :  $T = - \text{Max}$

#### **SCELLEMENTS :**

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement empêchant l'accès aux organes de réglage tel que décrit en annexe.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les indications signalétiques des instruments concernés par le présent certificat sont situées sur la face avant du dispositif indicateur et de commande et sur le châssis de la doseuse pondérale ; elles comportent les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- domaine de températures
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- dose maximale
- dose minimale assignée
- cadence maximale de fonctionnement
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude ( $X(x)$ )
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(0,5))
- échelon sous la forme  $d = \dots$
- portée maximale sous la forme  $\text{Max} = \dots$
- portée minimale sous la forme  $\text{Min} = \dots$
- tare soustractive maximale, sous la forme  $T = - \text{Max}$

#### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

La vérification primitive est réalisée en une phase au lieu d'installation.

Sur le lieu d'installation, l'instrument doit être complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La preuve de la compatibilité des modules doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans le guide WELMEC 2 - révision 3 (octobre 2000).

De plus, le demandeur tient les certificats d'essai à la disposition de la personne chargée de la vérification primitive.

La ou les classes d'exactitude réelles  $X(x)$  (avec  $0,5 \leq x \leq 1$ ) doivent être déterminées lors de la vérification primitive en fonction des résultats d'essai.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon les paragraphes 5.3.1 et 5.3.2 de la recommandation R 61 de l'OIML, conformément au paragraphe 5.1.2 de cette recommandation, avec les produits prévus et les classes d'exactitude correspondantes dans les conditions normales d'utilisation.

#### **DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et schémas sont déposés au LNE sous la référence D011881-D1 et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUES :**

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1<sup>er</sup> ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

**ANNEXES :**

- Scellement
- Présentation du module MCB 05
- Schémas ou photographies d'ensemble (types PN, BP, PBV 06 et PFG 10)

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification